

CONVENTION D'UTILISATION D'UN LOCAL
Avenant n°1

Direction des Services Techniques
et de l'Aménagement Urbain

Service Aménagement Urbain

Localité : Riom
Adresse : 33 rue Jeanne d'Arc
Immeuble BK n° 216 - Ecole de Musique
Etage : 1^{er}

Entre les soussignés

- Monsieur Pierre PECOUL, Maire de la Commune de RIOM, agissant es-qualité, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2016,

D'une part,

et

- L'association « Chœur de Riom » dont le siège social se trouve 33 rue Jeanne d'Arc, représentée par sa présidente Madame Anne-Marie REGNOUX

D'autre part,

Vu la convention en date du 10 mars 2010 conclue entre la commune de Riom et l'association « Chœur de Riom » pour la mise à disposition de locaux rue Jeanne d'Arc (Ecole de Musique), parcelle BK n° 216,

IL A ETE CONVENU ET RECIPROQUEMENT ACCEPTE CE QUI SUIT

Article 1 : Par convention du 10 mars 2010, la commune de Riom a mis à disposition de l'Association « Chœur de Riom » une salle de répétition dite « Salle Blazeix » d'environ 150 m², située au 1^{er} étage de l'Ecole municipale de musique, Caserne Vercingétorix, rue Jeanne d'Arc à Riom.

Cette salle sera utilisée par l'association les jeudis de 19h00 à 21h00 (en dehors des vacances scolaires) et un samedi par mois de 14h30 à 17h30.

Article 2 : Les autres dispositions de la convention initiale du 10 mars 2010 ne sont pas modifiées.

Fait en cinq exemplaires à Riom le

La présidente
De l'association Chœur de Riom

Le Maire,
Président de Riom Communauté

Anne-Marie REGNOUX

Pierre PECOUL